Préavis municipal nº 33/2019

Crédit de construction Chemin du Village: remplacement des collecteurs et conduites industrielles

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux,

La Commission Technique, ci-après CT, constituée par Messieurs Romain BIRBAUM, Laurent CORTHESY (excusé pour toutes les séances), Christian TRINCA COLONEL, François STUDER et Serge ROMANENS, s'est réunie le mercredi 4 septembre 2019 en présence de Madame Alexandra MEYER (du bureau Ribi S.A.), de Messieurs Blaise JAUNIN et Denis FAVRE, Conseillers Municipaux ainsi que de Monsieur Stéphane ROCHAT du service technique, afin d'examiner le préavis municipal cité en titre.

La commission s'est réunie ensuite seule le 11 septembre 2019, afin de pouvoir statuer. La CT remercie les Conseillers Municipaux, Madame Alexandra MEYER et Monsieur ROCHAT pour le travail effectué, ainsi que pour leur disponibilité à la renseigner et à répondre à ses questions.

<u>Introduction et historique:</u>

Monsieur Denis FAVRE nous indique que l'origine de ce préavis remonte à l'été 2015 lorsque le Service du gaz de la Ville de Lausanne a informé la Commune de Romanel-sur-Lausanne que la conduite de gaz située au chemin du Village était en mauvais état et que cette dernière nécessitait un remplacement rapide. Suite à cela, la Municipalité a regardé si l'opportunité de profiter de ces travaux pour remplacer d'autres services, conduites, canalisations et câbles se trouvant dans le même périmètre existait.

La Municipalité a donc saisi l'opportunité d'inclure les réflexions relatives au Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE). Ce dernier prévoyait initialement des travaux via les chemins Vernes/Biolles/Orio sur une longueur totale 640 mètres. Le regroupement des travaux permet de réduire la longueur des canalisations EC/EU à remplacer à 420 mètres, soit près de 35% de moins, en les faisant passer par le chemin du Village.

Au travers du présent préavis, la Municipalité propose d'accorder le crédit de construction pour les mesures de mise en conformité nécessaires, soit le remplacement des réseaux de canalisation EC/EU, d'électricité/d'éclairage public et de réfection de la route.

Les intervenants cités ci-après profiteront des travaux, afin de procéder aux modifications suivantes à leur charge :

- Le service du gaz remplacera la conduite sur le chemin du Village
- Le service de l'eau de Lausanne procédera au remplacement des conduites situées aux chemins du Village et des Tilleuls
- Swisscom sera également invité à effectuer d'éventuels travaux nécessaires pour leur réseau

Préavis municipal nº 33/2019

Crédit de construction Chemin du Village: remplacement des collecteurs et conduites industrielles

La Municipalité souhaite également profiter de la synergie des travaux pour réaliser les aménagements prévus depuis longtemps au chemin du Village (Préavis 50/2015 adopté en séance du Conseil communal du 26 mars 2015) et renouveler la couche de roulement du parking de l'administration communale, avec la suppression du terre-plein central.

Résumé des questions de la CT aux Conseillers Municipaux responsables :

Dans l'étape 1 (route d'Echallens jusqu'au carrefour avec le chemin de Cousson), la CT observe que dans le préavis 68/2015 le périmètre allait jusqu'au parking de la Charrue soit de l'autre côté de la route d'Echallens. Pourquoi la traversée de la route d'Echallens ne figure-t-elle plus dans le présent préavis ?

La traversée de la route d'Echallens n'est pas prévue car le dimensionnement actuel de ce tronçon est suffisant à moyen terme. Celui-ci devra être remplacé lors de la réalisation des travaux en lien avec le quartier « Pré Jaquet » à l'horizon 2024 – 2025 et le passage sous voie. Il est également confirmé que, suite à l'étude, il n'y aura pas de travaux réalisés en pousse-tubes.

Est-ce que le diamètre du collecteur des eaux usées (EU) de 315 mm est suffisant, compte tenu des futures constructions (chemin du Village / des Terreaux) ?

Madame MEYER nous indique que le dimensionnement prend en compte l'évolution future de la zone raccordée. De plus, il y a, aujourd'hui encore, des eaux claires qui s'écoulent dans les eaux usées ; la mise en séparatif réduira le débit actuel des eaux usées.

Quel est l'état actuel des raccordements, sont-ils déjà tous en séparatif sur l'ensemble du chemin du Village ? Si ce n'est pas le cas, dans quel délai la mise en conformité doit-elle être effectuée ?

Madame MEYER nous indique encore qu'il y a un cas connu d'eaux usées dans les eaux claires. Pour le reste, il y a quelques correctifs « mineurs » à effectuer. Dès validation du préavis, la Commune organisera une séance d'information avec les riverains concernés. Le bureau Ribi fera, pour sa part, une estimation des coûts des travaux à effectuer par ces derniers. Il est à noter qu'ils profiteront ainsi d'un effet de synergie avec l'ensemble des travaux de sorte qu'il leur sera profitable de les réaliser en même temps.

Comment se déroulera la gestion de la circulation, durant les travaux ?

Monsieur JAUNIN nous indique que le chemin des Biolles (parallèle au chemin du Village) sera utilisé. Les travaux s'effectuant par tronçon, seul le tronçon en travaux sera fermé à la circulation. Un passage piétonnier sera maintenu en tout temps, y

Préavis municipal nº 33/2019

Crédit de construction Chemin du Village: remplacement des collecteurs et conduites industrielles

compris pour la course à travers Romanel. Les questions d'accès seront également discutées, lors de la séance d'information avec les riverains concernés.

Est-il prévu de mettre un drainage sur le terrain de Prazqueron ? Ce dernier est fréquemment recouvert d'importantes flaques, lors de fortes précipitations.

Il y a déjà des drainages mais ces derniers sont endommagés par les racines des arbres. Monsieur ROCHAT indique également que l'objectif est prioritairement de favoriser l'infiltration ou des zones de rétention, afin d'éviter des crues dans les ruisseaux. Une chambre est prévue au chemin des Tilleuls à la tête de réseau. La CT recommande vivement de prévoir une attente sur ladite chambre pour une remise à jour ultérieure du drainage, de manière à éviter de devoir ouvrir la route à nouveau.

La CT note que la composition du revêtement de la route du chemin du Village diffère de celle du chemin des Tilleuls. Pourquoi cette dernière n'a-t-elle pas de couche de liaison ?

Il s'agit d'une question de trafic ; le chemin du Village voit passer plus de poids lourds que le second. Le revêtement a été choisi par rapport à l'étude d'Infralab. Monsieur ROCHAT nous indique également qu'il n'est pas prévu de poser un revêtement phono absorbant. De plus, un tel revêtement devrait être nettoyé tous les 2 ans, afin de garantir l'absorption correcte du bruit.

La CT demande si le remplacement de la bande herbeuse par un trottoir en amont du chemin du Village (devant le Verger de M. Amy) se justifie ? Les piétons ont l'habitude de rejoindre naturellement le trottoir sud.

La réalisation de ce trottoir se justifie, par rapport aux constructions à venir dans le quartier. Il est également relevé qu'il s'agit d'une question récurrente, lors de la consultation des dossiers des nouvelles constructions.

Etant donné les futurs travaux à effectuer au niveau des « Ecopoints », est-il judicieux de procéder à la réfection du parking de l'administration communale ?

Monsieur JAUNIN nous indique que d'une part, les 4 arbres plantés dans le terreplein central ne sont pas adaptés à l'endroit et causent des dommages au parking (de par le développement de leurs racines) et que d'autre part, le futur « Ecopoint » sera situé derrière la haie de sorte que les travaux prévus dans ce préavis sont totalement indépendants de la réalisation de ce dernier. La CT recommande de prévoir la pose de tubes afin de faciliter le passage de câbles pour le futur « Ecopoint », ce qui pourrait servir ultérieurement, par exemple, à l'alimentation d'une caméra.

Dans le préavis, il est également mentionné que deux fouilles supplémentaires pour l'éclairage public seront réalisées sur les chemins des Tilleuls et des Vernes. Qu'est-il concrètement prévu de réaliser ?

Préavis municipal nº 33/2019

Crédit de construction Chemin du Village: remplacement des collecteurs et conduites industrielles

Monsieur FAVRE nous indique que la fouille au chemin des Vernes est liée au déplacement de l'armoire de distribution provisoire (installée en face de la maison de Commune) ainsi que pour la réalimentation des villas concernées. Il s'agit uniquement de travaux au niveau liés à la Basse Tension (BT). Quant à la fouille au chemin des Tilleuls, cette dernière sera effectuée en prévision du raccordement à la Fibre Optique de la maison de Commune.

Les montants indiqués dans le tableau récapitulatif des coûts (voir §4) les frais de construction prévus contiennent-ils les montants des préavis 50/2015 et 68/2015 adoptés par le Conseil communal lors des séances des 26 mars et 10 décembre 2015 ?

Le tableau ne comprend pas les montants adoptés dans les préavis précités. Afin d'avoir le montant total des travaux, il faut donc rajouter les Fr. 88'000.-- et Fr. 160'000.-- au Fr. 2'474'281.-- du présent préavis.

La rubrique 302 indique un montant de Fr. 125'000.-- HT pour le système de signalisation lumineuse. Comment va se passer l'attribution de ces travaux ?

Au vu du montant, les travaux pourront être attribués dans le cadre d'une procédure de marché de gré à gré.

Remarque

Suite à une visite du parking de la maison de Commune, la CT a constaté quelques déformations autour du terre-plein central mais pas d'importantes dégradations du revêtement. Elle estime donc que les travaux prévus sur ce dernier ne sont pas prioritaires et peuvent donc attendre sans autre, le réaménagement futur de l' « Ecopoint ». La CT estime que l'économie réalisée de par l'utilisation des machines déjà sur place est minime par rapport au coût de la réfection. De plus, lors de la modification de l' « Ecopoint », une mise en chantier sera également nécessaire pour la mise en place de la nouvelle installation, le démontage de l'existant et la remise en état du sol.

Sans être opposé aux travaux de réfection du parking de la maison de Commune, la CT estime qu'une étude plus approfondie doit être mise en œuvre, afin de tenir compte de l'intégration complète du nouvel « Ecopoint ». Il paraît évident pour la CT que ces travaux devraient être effectués simultanément. L'élaboration d'un nouveau préavis qui tiendrait compte de la réfection du parking et de la mise en place de l'« Ecopoint » nous semble judicieuse. Au vu du planning des travaux (voir § 5), il devrait être possible de coordonner le tout, afin d'être synchronisé avec la troisième étape des travaux du chemin du Village.

Préavis municipal nº 33/2019

Crédit de construction Chemin du Village: remplacement des collecteurs et conduites industrielles

Conclusion

Fort des considérations précitées, la CT, à l'unanimité de ses membres, vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, à prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal N° 33/2019
- ouï le rapport de la Commission Technique;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

François STUDER

- d'accepter le Préavis municipal tel que présenté;
- d'accorder un crédit de Fr. 2'475'000.-- TTC pour le crédit de construction de la réfection des collecteurs, de l'électricité et de la route du chemin du Village ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur des lignes de crédits disponibles dans les limites du plafond d'endettement;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 30 ans.

Romanel-sur-Lausanne, le 19 septembre :	2019
Le rapporteur :	
Romain BIRBAUM	
Les autres membres :	
Laurent CORTHESY	Christian TRINCA COLONEL

Serge ROMANENS